le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

21_D0-004-250401072-20240201-DEL24_02_ REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
01/02/2024
FORMATION PLENIERE

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Maurice Janetti à St Julien le Montagnier à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE								
No	mbre de memb	ores						
En exercice	Présents et représentés	Votants						
9.5	29							
85	+ 14	43						

Total des voix: 128

Etaient présents :

18 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN: Aiguines; Christian GAUDEMARD: Allemagne en Provence; Jean-Marie PAUTRAT: Allons; Antoine FAURE: Aups; Alin BURLE: Ginasservis; Annick BATTESTI: La Bastide; Léa MEILLEURAT: La Palud sur Verdon; Jean-Paul ROUX: Le Bourguet; Jacques ESPITALIER: Quinson; Gérard LAGARDE: Riez; Nathalie BACQUART: Rougon; Jean-Marc BERARD: Sillans la cascade; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Nicolas STAMPFLI: St Laurent du Verdon; Nicole MOULIN: Ste Croix du Verdon; Bernard CLAP: Trigance; Bernard MAGNAN: Valensole.

<u>2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE</u> (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN : Artignosc sur Verdon ; Francette ANDRIEU : Seillans.

Date de convocation : 19/01/2024

<u>3 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (18 voix chacun) : **Jean-Charles BORGHINI, Georges BOTELLA** et **Marjorie VIORT**.

<u>1 représentante des départements (8 voix)</u> : **Marion MAGNAN** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence.

Délibération n° **24_02_CS1_01**

<u>5 représentants des établissements de coopération intercommunale (</u>1 voix chacun) : Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Patrick VINCENTELLI : Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière ; Gilles MEGIS : Durance Luberon Verdon agglomération.

Etaient représentés :

<u>9 représentants ont donné pouvoir</u> (2 voix chacun): Elisabeth SACIER (Puimoisson) à Jacques AVANIAN; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAEMPFLI; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Arlette RUIZ; Jean-Charles ŒIL (La Garde) à Nicole MOULIN; Claude GUERIN (Peyroules) à Paul CORBIER; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) à Antoine FAURE; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI.

<u>5 représentants ont donné pouvoir</u> (1 voix chacun): Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) à Jean MAZZOLI; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Jean-Paul ROUX; Jean-Marc MICHEL (Allos) à Jean-Marie PAUTRAT; Claude CHAILAN (Lambruisse) à Bernard MAGNAN; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) à Gérard LAGARDE.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR LES BUDGETS 2024

DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON,

DE LA REGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES

ET DES BUDGETS ANNEXES ASSOCIES

Vu la loi n° 2015-991 du 7 aout 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi NOTRe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, les membres du Comité Syndical ont débattu ce jour, des Orientations Générales du Budget de l'exercice 2024 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire qui avait été joint à la convocation et rendu public sur le site internet du Parc du Verdon www.parcduverdon.fr

A l'issue de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024, suite aux débats et discussions, sur proposition du Président, les membres du comité syndical à l'unanimité décident de :

REÇU EN PREFECTURE 1e 02/02/2024 Application agréée E-legalite.com 21_D0-004-250401072-20240201-DEL24_02_CS

... / ...

- 1. Alléger la mobilisation de l'équipe sur le renouvellement de la charte qui entre en phase finale et identifier les pistes d'économie de temps pour les agents (consultations multiples internes/externes sans enjeux majeurs) pour :
 - Se reconcentrer sur les actions de terrain
 - Démarrer le travail sur de nouveaux axes/projets stratégiques de la future charte : comme la prise en compte du changement climatique (observation, prise de conscience à susciter, accompagnement), la reconnaissance de l'Opération grand site et le schéma d'accueil des lacs
- 2. Maintenir la sobriété et la gestion rigoureuse des moyens du Syndicat
 - Assurer nos engagements en finalisant les actions en cours pour lesquelles les financements sont acquis, et vite percevoir les subventions
 - Prêter une attention extrême à la trésorerie et la récupération des TVA/FCTVA des différents budgets
- 3. Pour lutter contrer les effets de la crise économique/énergétique et de l'inflation :
- Favoriser les pratiques d'achat publics qui permettront des sources d'économie sur les consommables et produits qui ont beaucoup augmenté (ex : achat groupé d'électricité marché national, achat de matériels et fournitures via la convention Région-UGAP, achats groupé avec les autres parcs ou EPCI du territoire ...)
- Poursuivre la mise en place des pratiques de réductions des consommations de fluides et d'énergie développées fin 2022 (chauffage, déplacements, développement de la visio...), optimiser les surfaces utilisées (logements, antenne de Saint-André,) et les dépenses de fonctionnement des nouveaux bâtiments aménagés à Valx et au Point sublime
- Maitriser les investissements matériels (ordinateurs, petits matériels) en allongeant la durée d'utilisation des acquisitions faites en 2022-2023 et essayer d'intégrer certains matériels dans des marchés de fournitures d'accès (téléphonie)
- 4. Viser l'équilibre des budgets annexes des SPIC parkings et SPIC navettes, pour cela :
 - Optimiser les dépenses (réduire la masse salariale et les coûts de fonctionnement en partageant les coûts entre services/Régie)
 - Maintenir les tarifs des parkings et des navettes
 - Réduire les périodes de services où la fréquentation est trop faible,
- 5. Poursuivre la recherche de financements via :
 - Le renouvellement de nos outils financiers actuels (outils contractuels européens)
 - Le **développement des partenariats privés** : rechercher des engagements pluriannuels (Crédit agricole...) et de nouveaux partenaires.
 - La réévaluation des coûts d'intervention à la journée des agents réalisant les services payants du parc notamment les services payants (ex sur la valorisation des patrimoines communaux)
- 6. A l'approche de la nouvelle charte :
 - Faire le choix de poursuivre certaines missions devenues importantes ou stratégiques pour le parc et le territoire (inventaires naturalistes, soutien du pastoralisme, mission qualité des eaux/nappes sous-terraines)
 - Et trouver les moyens de renforcer l'équipe administrative qui est à saturation compte tenu de l'augmentation du nombre d'actions et de nouveaux services, budgets etc., en lien avec l'évolution des statuts et des cotisations qui seront proposées au vote des collectivités en 2024
- 7. Maintenir la motivation et la cohésion de l'équipe technique (travailler la convivialité et la solidarité malgré le développement du télétravail ; développer la reconnaissance de l'implication et les mesures sociales (complémentaire santé...), évolution du règlement intérieur, lignes directrices de gestion...).

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication ou notification du Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits, Suivent les signatures Pour extrait conforme Le Président :



REÇU EN PREFECTURE le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com 99_DE=004=250401072=20240201=DEL24_02_

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
01/02/2024
FORMATION PLENIERE

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Maurice Janetti à St Julien le Montagnier à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE								
No	mbre de memb	ores						
En Présents et exercice représentés Votants								
85	29 + 14	43						
To	tal des voix :	128						

Etaient présents :

18 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN: Aiguines; Christian GAUDEMARD: Allemagne en Provence; Jean-Marie PAUTRAT: Allons; Antoine FAURE: Aups; Alin BURLE: Ginasservis; Annick BATTESTI: La Bastide; Léa MEILLEURAT: La Palud sur Verdon; Jean-Paul ROUX: Le Bourguet; Jacques ESPITALIER: Quinson; Gérard LAGARDE: Riez; Nathalie BACQUART: Rougon; Jean-Marc BERARD: Sillans la cascade; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Nicolas STAMPFLI: St Laurent du Verdon; Nicole MOULIN: Ste Croix du Verdon; Bernard CLAP: Trigance; Bernard MAGNAN: Valensole.

<u>2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE</u> (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN : Artignosc sur Verdon ; Francette ANDRIEU : Seillans.

Date de convocation : 19/01/2024

<u>3 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Georges BOTELLA et Marjorie VIORT.

<u>1 représentante des départements (8 voix)</u> : **Marion MAGNAN** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence.

Délibération n° 24_02_CS1_02

<u>5 représentants des établissements de coopération intercommunale (</u>1 voix chacun) : Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Patrick VINCENTELLI : Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière ; Gilles MEGIS : Durance Luberon Verdon agglomération.

Etaient représentés :

<u>9 représentants ont donné pouvoir</u> (2 voix chacun): Elisabeth SACIER (Puimoisson) à Jacques AVANIAN; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAEMPFLI; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Arlette RUIZ; Jean-Charles ŒIL (La Garde) à Nicole MOULIN; Claude GUERIN (Peyroules) à Paul CORBIER; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) à Antoine FAURE; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI.

<u>5 représentants ont donné pouvoir</u> (1 voix chacun): Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) à Jean MAZZOLI; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Jean-Paul ROUX; Jean-Marc MICHEL (Allos) à Jean-Marie PAUTRAT; Claude CHAILAN (Lambruisse) à Bernard MAGNAN; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) à Gérard LAGARDE.

Cotisations statutaires et dotation de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 du budget principal du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-20, Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Président propose aux membres du comité syndical de délibérer sur les cotisations statutaires 2024 :

- Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur : 979 481 €
- Conseils départementaux du Var et des Alpes de Haute Provence : 104 582 € chacun
- Communes et intercommunalités :
 - Communes adhérentes à l'objet Parc : **3,80 €** / an / habitant (base population DGF 2023)
 - Communes adhérentes à l'objet SAGE : 0,20 € / an / habitant (base population DGF 2023)
 - Communes adhérentes aux 2 objets : 4 € / an / habitant (base population DGF 2023)
 - EPCI adhérant à l'objet Parc : forfait de **250 €** pour les EPCI dont la population est inférieure ou égale à 20 000 habitants (base population DGF 2023) et **1 000 €** pour les EPCI dont la population est supérieure à 20 000 habitants (base population DGF 2023).

REÇU EN PREFECTURE le 82/82/2824 Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20240201-DEL24_02_C

- EPCI adhérant à l'objet SAGE : forfait de **250 €** pour les EPCI dont la population est inférieure ou égale à 20 000 habitants (base population DGF 2023) et **1 000 €** pour les EPCI dont la population est supérieure à 20 000 habitants (base population DGF 2023).
- Villes-portes adhérant à l'objet Parc dont la population est inférieure ou égale à 25 000 habitants : **2 000 €** (Digne les bains)
- Villes-portes adhérant à l'objet Parc dont la population est supérieure à 25 000 habitants : 5 000 € (Draguignan)

Le Président propose de solliciter comme chaque année une dotation de fonctionnement de la DREAL PACA sous forme de subvention du programme d'actions pour un montant de **154 000 €** (pour un coût total de 195 521 € TTC).

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent au titre de l'exercice 2024 les cotisations des collectivités membres du syndicat et la dotation de l'Etat telles que présentées ci-dessus ;
- décident d'inscrire les recettes correspondantes au budget primitif 2024 ;
- autorisent le Président à émettre les titres correspondants ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication ou notification du

DEL24_02_CS1_02

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits, Suivent les signatures

Pour extraje conforme
Le Président :
Lernard CLAP
VERDON

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20240201-DEL24_02_0

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
01/02/2024
FORMATION PLENIERE

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Maurice Janetti à St Julien le Montagnier à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE									
No	mbre de memb	ores							
En Présents et exercice représentés Votants									
85	29 + 14	43							
Tot	tal des voix :	128							

Etaient présents :

18 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN: Aiguines; Christian GAUDEMARD: Allemagne en Provence; Jean-Marie PAUTRAT: Allons; Antoine FAURE: Aups; Alin BURLE: Ginasservis; Annick BATTESTI: La Bastide; Léa MEILLEURAT: La Palud sur Verdon; Jean-Paul ROUX: Le Bourguet; Jacques ESPITALIER: Quinson; Gérard LAGARDE: Riez; Nathalie BACQUART: Rougon; Jean-Marc BERARD: Sillans la cascade; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Nicolas STAMPFLI: St Laurent du Verdon; Nicole MOULIN: Ste Croix du Verdon; Bernard CLAP: Trigance; Bernard MAGNAN: Valensole.

<u>2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE</u> (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN : Artignosc sur Verdon ; Francette ANDRIEU : Seillans.

Date de convocation : 19/01/2024

<u>3 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (18 voix chacun) : **Jean-Charles BORGHINI, Georges BOTELLA** et **Marjorie VIORT**.

<u>1 représentante des départements (8 voix)</u> : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence.

Délibération n° **24_02_CS1_03**

<u>5 représentants des établissements de coopération intercommunale (</u>1 voix chacun) : Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Patrick VINCENTELLI : Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière ; Gilles MEGIS : Durance Luberon Verdon agglomération.

Etaient représentés :

<u>9 représentants ont donné pouvoir</u> (2 voix chacun): Elisabeth SACIER (Puimoisson) à Jacques AVANIAN; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAEMPFLI; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Arlette RUIZ; Jean-Charles ŒIL (La Garde) à Nicole MOULIN; Claude GUERIN (Peyroules) à Paul CORBIER; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) à Antoine FAURE; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI.

<u>5 représentants ont donné pouvoir</u> (1 voix chacun): Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) à Jean MAZZOLI; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Jean-Paul ROUX; Jean-Marc MICHEL (Allos) à Jean-Marie PAUTRAT; Claude CHAILAN (Lambruisse) à Bernard MAGNAN; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) à Gérard LAGARDE.

ELECTIONS PARTIELLES DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PNR VERDON

Vu les articles L. 2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon et notamment ses articles 10 et 11

Vu le règlement intérieur du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Considérant que la Région Provence Alpes Côte d'Azur a modifié ses représentants siégeant au comité syndical par délibération du 15 décembre 2023,

Considérant que Mme Sophie VAGINAY RICOURT, qui était membre du Bureau, a été remplacée par Mme Marjorie VIORT.

Conformément aux statuts en vigueur le Président propose de procéder à une élection partielle des membres du Bureau à effet d'élire au Bureau 1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur.

REÇU EN PREFECTURE

le 82/82/2824

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20240201-DEL24_02_C

... / ...

Après avoir procédé à l'appel, et invité les membres du comité syndical concernés à déclarer leurs candidatures, le Président Bernard CLAP a constitué le bureau de vote qu'il a présidé et qui était composé des assesseurs suivants : Paul CORBIER et Jean-Pierre CIOFI (suppléant de la commune d'Aups) (doyens) et Léa MAILLEURAT et Marion MAGNAN (benjamines).

Georges BOTELLA, conseiller régional s'est déclaré candidat.

Le Président a déclaré le scrutin ouvert.

Suite au vote de chacun des représentants du collège de la Région, le Président a déclaré les suffrages obtenus par les candidats.

- Georges BOTELLA...... 54 voix

Le Président a déclaré élu membres du bureau syndical, au premier tour et à l'unanimité des voix du collège de la Région :

- Georges BOTELLA, délégué du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

Le procès-verbal des opérations de vote est annexé à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication ou notification du Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits, Suivent les signatures Pour extrait conforme

> Le Président : Bernard CLAP



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON Domaine de Valx — 04360 MOUSTIERS SAINTE MARIE

Elections partielles des membres du bureau syndical

Procès-verbal des opérations de vote

Vu les articles L. 2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon et notamment ses articles 10 et 11

Considérant que la Région Provence Alpes Côte d'Azur a modifié ses représentants siégeant au comité syndical par délibération du 15 décembre 2023,

Considérant que Mme Sophie VAGINAY RICOURT, membre du Bureau, a été remplacée par Mme Marjorie VIORT.

Le premier février deux mille vingt-quatre, à quatorze heures, dans la salle Maurice Janetti de la commune de Saint Julien le Montagnier (83), s'est réuni le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon, légalement convoqué, en formation plénière, sous la présidence de M. Bernard CLAP Président, à l'effet d'élire un délégué de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, qui siège au bureau syndical.

Après avoir procédé à l'appel des membres du Comité Syndical, le Président a fait réunir le bureau de vote qui est composé du Président (doyens), Bernard CLAR et des quatre assesseurs ci-après: Léa MELLLEURAT et Marica MAGNAN Jean-Rieme CLOF! Ham Laul LORBIER assurant la fonction de secrétaire de séance. Raul CORBIER et (benjamins)

_	η,				le 02/02/2 Application agréée E-le	nalite com
				Voix	4-250401072-202402	01-DEL24_02_CS
2ème Tour				Candidats		
	S. Carlotte			Voix obtenues	254	
1 ^{er} tour	8	ηS		Candidats	M Georges BOTELLA	
	Votants :	Suffrages exprimés :	Autres bulletins :		Conseil régional	

Observations:

les assesseurs

Le Président

PNR Verdon / Procès-Verbal élections partielles du Bureau du 1^{er} février 2024.

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com 19_DE-004-250401072-20240201-DEL24_02_

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
01/02/2024
FORMATION PLENIERE

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Maurice Janetti à St Julien le Montagnier à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE									
No	mbre de memb	ores							
En Présents et exercice représentés Votants									
85	29 + 14	43							
Tot	tal des voix :	128							

Etaient présents :

18 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN: Aiguines; Christian GAUDEMARD: Allemagne en Provence; Jean-Marie PAUTRAT: Allons; Antoine FAURE: Aups; Alin BURLE: Ginasservis; Annick BATTESTI: La Bastide; Léa MEILLEURAT: La Palud sur Verdon; Jean-Paul ROUX: Le Bourguet; Jacques ESPITALIER: Quinson; Gérard LAGARDE: Riez; Nathalie BACQUART: Rougon; Jean-Marc BERARD: Sillans la cascade; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Nicolas STAMPFLI: St Laurent du Verdon; Nicole MOULIN: Ste Croix du Verdon; Bernard CLAP: Trigance; Bernard MAGNAN: Valensole.

<u>2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE</u> (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN : Artignosc sur Verdon ; Francette ANDRIEU : Seillans.

Date de convocation : 19/01/2024

<u>3 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (18 voix chacun) : **Jean-Charles BORGHINI, Georges BOTELLA** et **Marjorie VIORT**.

<u>1 représentante des départements (8 voix)</u> : **Marion MAGNAN** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence.

Délibération n° 24_02_CS1_04

<u>5 représentants des établissements de coopération intercommunale (</u>1 voix chacun) : Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Patrick VINCENTELLI : Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière ; Gilles MEGIS : Durance Luberon Verdon agglomération.

Etaient représentés :

<u>9 représentants ont donné pouvoir</u> (2 voix chacun): Elisabeth SACIER (Puimoisson) à Jacques AVANIAN; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAEMPFLI; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Arlette RUIZ; Jean-Charles ŒIL (La Garde) à Nicole MOULIN; Claude GUERIN (Peyroules) à Paul CORBIER; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) à Antoine FAURE; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI.

<u>5 représentants ont donné pouvoir</u> (1 voix chacun): Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) à Jean MAZZOLI; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Jean-Paul ROUX; Jean-Marc MICHEL (Allos) à Jean-Marie PAUTRAT; Claude CHAILAN (Lambruisse) à Bernard MAGNAN; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) à Gérard LAGARDE.

<u>Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents</u> pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-23-1° et L.332-23-2°

Considérant qu'en prévision notamment du renouvellement du dispositif Ecogardes et de la saison 2024 des services de parkings sur les sites du Point Sublime et du couloir Samson, il est nécessaire de renforcer les services de l'équipe du syndicat mixte pour la période estivale.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,

Le Président propose la création des postes pour besoin occasionnel ou saisonnier suivants :

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20240201-DEL24_02_C

... / ...

- <u>Catégorie A :</u> 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité au cas où il faudrait répondre en urgence à des appels à projets ou mener des actions imprévues
- Catégorie B :
 - 1 chef de secteur écogardes (secteur centre) saisonnier (6 mois maximum)
 - 1 animateur maison de site responsable du site Point sublime couloir Samson (8 mois)
 - 1 remplaçant sur 12 mois du gestionnaire des ressources humaines (en arrêt maladie)
 - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues
- Catégorie C :
 - Agents saisonniers pour les sites Point sublime, couloir Samson, maison de site :
 - 5 agents d'accueil et de parking polyvalents dont 1 adjoint au responsable de site (5 mois maximum)
 - Ecogardes saisonniers :
 - 11 agents écogardes GRF, dispositif sécurité sur (2,25 mois)
 - 4 écogardes GRF (sur 3 mois)
 - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues

Le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- adoptent les propositions du Président et décident d'inscrire les crédits correspondants aux budgets auxquels ces postes se rattachent,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile au recrutement de ces agents.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication ou notification du Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits, Suivent les signatures Pouvextrait conforme Le Président : Bernard CLAP VERDON

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20240201-DEL24_02_C

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
01/02/2024
FORMATION PLENIERE

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Maurice Janetti à St Julien le Montagnier à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE								
No	mbre de memb	ores						
En exercice	Présents et représentés	Votants						
9.5	29							
85	+ 14	43						

Total des voix: 128

Etaient présents :

18 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN: Aiguines; Christian GAUDEMARD: Allemagne en Provence; Jean-Marie PAUTRAT: Allons; Antoine FAURE: Aups; Alin BURLE: Ginasservis; Annick BATTESTI: La Bastide; Léa MEILLEURAT: La Palud sur Verdon; Jean-Paul ROUX: Le Bourguet; Jacques ESPITALIER: Quinson; Gérard LAGARDE: Riez; Nathalie BACQUART: Rougon; Jean-Marc BERARD: Sillans la cascade; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Nicolas STAMPFLI: St Laurent du Verdon; Nicole MOULIN: Ste Croix du Verdon; Bernard CLAP: Trigance; Bernard MAGNAN: Valensole.

<u>2</u> représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN : Artignosc sur Verdon ; Francette ANDRIEU : Seillans.

Date de convocation : 19/01/2024

<u>3 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (18 voix chacun) : **Jean-Charles** BORGHINI, Georges BOTELLA et Marjorie VIORT.

<u>1 représentante des départements (8 voix)</u> : **Marion MAGNAN** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence.

Délibération n° **24_02_CS1_05**

<u>5 représentants des établissements de coopération intercommunale (</u>1 voix chacun) : Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Patrick VINCENTELLI : Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière ; Gilles MEGIS : Durance Luberon Verdon agglomération.

Etaient représentés :

<u>9 représentants ont donné pouvoir</u> (2 voix chacun): Elisabeth SACIER (Puimoisson) à Jacques AVANIAN; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAEMPFLI; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Arlette RUIZ; Jean-Charles ŒIL (La Garde) à Nicole MOULIN; Claude GUERIN (Peyroules) à Paul CORBIER; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) à Antoine FAURE; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI.

<u>5 représentants ont donné pouvoir</u> (1 voix chacun): Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) à Jean MAZZOLI; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Jean-Paul ROUX; Jean-Marc MICHEL (Allos) à Jean-Marie PAUTRAT; Claude CHAILAN (Lambruisse) à Bernard MAGNAN; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) à Gérard LAGARDE.

Modification du tableau des emplois et des effectifs au 1^{er} février 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Le Président propose de modifier l'emploi d'agent technique à temps complet pour permettre son pourvoi par un agent du grade d'agent de maitrise.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la modification proposée et arrêtent le tableau des emplois et des effectifs tel que joint en annexe de la présente délibération.

- autorisent le Président à signer tout acte y afférent

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication ou notification du Ainsi fait et de l'an susdits, suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP

REÇU EN PREFECTURE

1e 82/82/2824

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20240201-DEL24_02_CS

Annexe n° 1 à la délibération n° 24-02-CS1-06 du 1er février 2024

TABLEAU DES EMPLOIS permanents du syndicat mixte au 01/02/2024

A – FILIERE ADMINISTRATION

	POLE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	CADRE D'EMPLOIS / GRADE CORRESPONDANT	Cat.	Date de la délibération	Temps de travail du poste	POSSIBILI TE DE POURVOI R par un non titulaire	•	i pourvu ou non pourvu /2024 / Agent occupant le poste / Statut
1	Administration	Responsable administratif et financier	Attachés territoriaux / Attaché principal	Α	18/02/1998 + 28/03/2000	TC	non	pourvu	Guilaine MAUREL Titulaire
2	Administration	Gestionnaire administratif et financier	Adjoints administratifs territoriaux / Adjoint administratif principal de 1ère classe	С	28/11/2007	TC	non	pourvu	Valérie HEBRARD Titulaire
3	Administration	Gestionnaire des ressources humaines	Rédacteurs territoriaux / <i>Rédacteur</i> principal de 2 ^{ème} classe	В	14/12/2012	TC	non	pourvu	François BUNEL Titulaire
4	Administration	Secrétaire / Agent d'Accueil	Adjoints administratifs territoriaux / Adjoint administratif principal	С	12/07/2006	TC	non	pourvu	Elodie POTART Titulaire
5	Administration	Secrétaire / Agent d'Accueil	Adjoints administratifs territoriaux / Adjoint administratif	С	14/03/2003	TC	non	pourvu	Claire de BRION Titulaire
6	Administration	Gestionnaire des marchés publics et des affaires juridiques	Attachés territoriaux / Attaché	А	18/12/2019	TC	oui	pourvu	Zoé HIDALGO Contractuelle (CDD)
7	Ecotourisme et gestion de sites	Chargé de projets «Ecotourisme et marque Parc»	Attachés territoriaux / Attaché	Α	18/11/2014 + 23/11/2023	TC	non	pourvu	Odile GUILLARD Titulaire
8	Diffusion des connaissances	Chargé de mission «Culture»	Attachés territoriaux / Attaché	А	17/06/2009	TC	oui	pourvu	Audrey ZORZAN Titulaire
9	Diffusion des connaissances	Chargé de mission «Communication»	Attachés territoriaux / Attaché	Α	18/11/2014	TC	non	pourvu	Marlène ECONOMIDES Titulaire
10	Diffusion des connaissances	Chargé de mission «Education»	Attachés territoriaux / Attaché	Α	19/01/2011	TC	oui	pourvu	Isabelle ISOARD Contractuelle (CDI)
11	Paysage Aménagement Energie	Chargé de projet «Valorisation du patrimoine Bâti»	Attachés territoriaux / Attaché	Α	18/11/2014	TC	non	pourvu	Marjorie SALVARELLI Titulaire

B - FILIERE TECHNIQUE

	POLE D'AFFECTATION	LIBELLES DES EMPLOIS	CADRE D'EMPLOIS / GRADE CORRESPONDANT	Cat.	Date de la délibération	Temps de travail du poste	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire	au 0	pourvu ou non pourvu 1/02/2024 / Agent oant le poste / Statut
12	Direction	Ingénieur	Ingénieurs / Ingénieur <i>Hors</i> classe	Α	30/10/2019	TC	non	pourvu	Suzanne GIOANNI Titulaire
13	Direction	Chargé de mission programmes financiers	Ingénieurs territoriaux / ingénieur principal	Α	22/03/2016	TC	non	pourvu	Jean-Philippe GALLET Titulaire
14	Administration	Agent technique	Adjoints techniques territoriaux / Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Agent de maitrise	С	14/12/2012 + 01/01/2024	TC	non	pourvu	Jordan LACOSTE Titulaire
15	Administration	Agent d'entretien	Adjoints techniques territoriaux / Adjoint technique	С	17/06/2009	TNC 17.5/35	non	pourvu	Marlène FERREIRA Titulaire
16	Administration	Gestionnaire du système informatique télécommunication	Techniciens territoriaux / Technicien principal de 1 ^{ère} classe	В	14/12/2012 + 12/12/2018	TC	oui	pourvu	Ivan PERRET Titulaire
17	Eau et milieux aquatiques	Chargé de mission «eau»	Ingénieurs territoriaux / Ingénieur principal	А	12/07/2006	TC	non	pourvu	Corinne GUIN Titulaire
18	Eau et milieux aquatiques	Chargé de projet «contrat rivière et zones humides»	Ingénieurs territoriaux / Ingénieur	А	25/10/1999	TC	non	pourvu	Corinne GAUTIER Titulaire
19	Eau et milieux aquatiques	Technicien Rivière»	Techniciens territoriaux / Technicien	В	22/06/2012 + 22/03/2016	TC	oui	pourvu	Olivier OLLER Contractuel
20	Eau et milieux aquatiques	Technicien rivière secteur haut et moyen Verdon	Techniciens territoriaux / Technicien	В	31/03/2022	TC	oui	pourvu	Thomas GARNIER Titulaire
21	Eau et milieux aquatiques	Chargé de gestion du risque inondation	Ingénieurs territoriaux / Ingénieur	А	06/09/2016 + 30/10/2019 + 03/02/2022	TC	oui	pourvu	Anne VARY Contractuelle (CDI)
22	Eau et milieux aquatiques	Chargé de projet « Colostre et continuités écologiques »	Ingénieurs territoriaux / Ingénieur	А	10/07/2015 + 03/02/2022	TC	oui	pourvu	Amélie LELIEVRE Contractuelle (CDD)
23	Eau et milieux aquatiques	Chargé(e) de projet qualité des eaux – eaux souterraines – observatoire	Ingénieurs territoriaux / Ingénieur	А	06/07/2023	TC	oui	non	Guillaume MASSELIS Contractuel (CDD)
24	Espaces naturels et biodiversité	Chargé de Mission « patrimoine naturel »	Ingénieurs territoriaux / Ingénieur principal	Α	17/06/2009	TC	non	pourvu	Dominique CHAVY Titulaire
25	Espaces naturels et biodiversité	Chargé de projet REGAIN & agro- écologique référent foresterie »	Ingénieurs territoriaux / Ingénieurs	А	21/03/2012 + 18/12/2019	TC	oui	pourvu	Lucienne RUFF Contractuelle (CDD)

B - FILIERE TECHNIQUE (suite)

26	Espaces naturels et biodiversité	Chargé de projet Natura 2000 « Montdenier-Gorges du Verdon »	Ingénieurs territoriaux / Ingénieur	А	18/11/2014	TC	non	pourvu	Anne FERMENT Titulaire
27	Espaces naturels et biodiversité	Chargé de projet Natura 2000 plateau de Valensole	Ingénieurs territoriaux / Ingénieur	А	10/07/2015 + 18/12/2019	TC	oui	pourvu	Julie MARIE Contractuelle (CDD)
28	Paysage Aménagement Energie	Chargé de projet transition énergétique	Ingénieurs territoriaux / Ingénieur	А	18/11/2014	TC	non	pourvu	Dominique IMBURGIA Titulaire
29	Ecotourisme et gestion des sites fréquentés	Chargé de Mission « Tourisme durable »	Ingénieurs territoriaux / Ingénieur	А	19/01/2011	TC	oui	pourvu	Gwénaël SABY Titulaire
30	Agricultures et pastoralisme	Chargé de mission agriculture et pastoralisme	Ingénieurs / Ingénieur principal	А	31/03/2022	TC	oui	pourvu	Laure GUILLIERME Titulaire
31	Diffusion des connaissances	Chargé de projet « gestion de l'information et évaluation »	Ingénieurs territoriaux / Ingénieur	А	18/11/2014	TC	non	pourvu	Nicolas PETIT Titulaire
32	Paysages, aménagement et énergie	Chargé de mission « paysages et urbanisme»	Ingénieurs territoriaux / Ingénieur	А	25/02/2002	TC	oui	pourvu	Carole BRETON Contractuelle (CDD)
33	Ecotourisme et gestion des sites fréquentés	Chargé de projet gestion des sites naturels fréquentés	Ingénieurs territoriaux / Ingénieur	А	12/02/2014	TC	oui	pourvu	Jean CARMILLE Contractuel (CDI)
34	Paysages, aménagement et énergie	Chargé de projet aménagement en sites naturels fréquentés	Ingénieurs territoriaux / Ingénieur	А	28/03/2013 + 22/03/2016 + 30/01/2019	TC	oui	pourvu	Ludovic CREPET Contractuel (CDI)
35	Ecotourisme et gestion des sites fréquentés	Chef de secteur écogarde / Valorisation de la Randonnée	Techniciens territoriaux / Technicien principal	В	14/10/2021	TC	oui	pourvu	Stefano BLANC Contractuel (CDI)
36	Ecotourisme et gestion des sites fréquentés	Coordonnateur des écogardes	Techniciens territoriaux / Technicien principal 2 ^{ème} classe	В	21/03/2012	TC	oui	pourvu	Antoine PRIOUL Titulaire

C – <u>FILIERE ANIMATION</u>

	POLE D'AFFECTATION	LIBELLES DES EMPLOIS	CADRE D'EMPLOIS / GRADE CORRESPONDANT	Cat.	Date de la délibération	Temps de travail du poste	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire	Emploi p au 0:	pourvu ou non pourvu 1/02/2024 / Agent ant le poste / Statut
38	Diffusion des connaissances	Chargé de projet concertation et gestion du domaine de Valx	Animateurs territoriaux / Animateur	В	03/06/2014	TC	oui	Pourvu	Mathilde GRANGE Contractuelle (CDI)
		•							· /
37	Diffusion des connaissances	Chargé de projet « Evènements	Animateurs territoriaux /	D	02/06/2014	TC	:	D	Elodie MASSON
37	Diffusion des confiaissances	grand public »	Animateur	В	03/06/2014	TC	oui	Pourvu	Contractuelle (CDI)
39	Agricultures et pastoralisme	Chargé de projet biodiversité domestique	Animateurs territoriaux / Animateur principal 1 ^{ère} classe	В	31/03/2022	TC	non	pourvu	Marc DOUSSIERE Titulaire

EMPLOIS NON PERMANENTS – Contrats de projet

	POLE D'AFFECTATION	LIBELLES DES EMPLOIS	CADRE D'EMPLOIS / GRADE CORRESPONDANT	Catégorie	Date de la délibération	Temps de travail du poste	01/02/2024	vu ou non pourvu au / Agent occupant le ste / Statut
40	Agricultures et pastoralisme	Technicien pastoralisme / chef de secteur écogarde	Technicien	В	15/10/2020 + 08/12/2022 + 06/07/2023 + 07/09/2023	TC	pourvu	Timothée DEPEYRE Contractuel (CDP)
41	Espaces naturels et biodiversité	Technicien zones humides et atlas communaux de la biodiversité	Technicien	В	14/10/2021 + 06/07/2023	TC	pourvu	Nicolas MARTINEZ Contractuel (CDP)
42	Ecotourisme et gestion des sites fréquentés	Chef de projet "schéma d'accueil des lacs du Verdon"	Ingénieur	А	16/12/2021	TC	pourvu	Christophe NATIVEL Contractuelle (CDP)

REÇU EN PREFECTURE le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com 99_DE-004-250401072-20240201-DEL24_02_CS

TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS AU 1er février 2024

GRADES OU EMPLOI	CAT	Effectifs à pourvoir au	Effectifs pourvus au	Dont TNC et détachement	Dont contractuels
		01/02/2024	01/02/2024		
Directeur général des services					
Directeur général adjoint des services					
Directeur général des services techniques					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Hors Classe	Α				
Directeur	Α				
Attaché principal	Α	1	1		
Attaché	Α	6	6		2
Rédacteur Principal 1° classe	В				
Rédacteur Principal 2° classe	В	1	1		
Rédacteur	В				
Adjoint administratif principal 1° classe	С	1	1		
Adjoint administratif principal 2° classe	С	1	1		
Adjoint administratif	С	1	1		
, rajoint danninstratii		_	_		
TOTAL 1		11	11	0	2
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur Hors Classe	Α	1	1		
Ingénieur principal	Α	4	4	1	
Ingénieur	Α	13	13		8
Technicien principal 1ère classe	В	1	1		
Technicien principal 2ème classe	В	1	1		
Technicien	В	3	3		2
Agent de maîtrise principal	С				
Agent de maîtrise	С				
Adjoint technique principal 1ère classe	С				
Adjoint technique principal 2ème classe	С	1	1		
Adjoint technique	С	1	1	1 TNC	
				(17,5/35ème)	
TOTAL 2		25	24	1 TNC	9
TOTALZ				17,5/35ème	
FILIERE ANIMATION					
Animateur principal 1ère classe	В	1	1		
Animateur principal 2ème classe	В				
Animateur	В	2	2		2
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	С				
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	С				
Adjoint d'animation	С				
TOTAL 3		3	3		2
TOTAL GENERAL		39	39	1 TNC - 17,5/35éme	14

le 02/02/2024
Application agréée E-legalite.com

39_DE-004-250401072-20240201-DEL24_02_

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
01/02/2024
FORMATION PLENIERE

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Maurice Janetti à St Julien le Montagnier à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE				
Nombre de membres				
En exercice	Présents et représentés	Votants		
85	29 + 14	43		
Total des voix : 128				

Etaient présents :

18 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN: Aiguines; Christian GAUDEMARD: Allemagne en Provence; Jean-Marie PAUTRAT: Allons; Antoine FAURE: Aups; Alin BURLE: Ginasservis; Annick BATTESTI: La Bastide; Léa MEILLEURAT: La Palud sur Verdon; Jean-Paul ROUX: Le Bourguet; Jacques ESPITALIER: Quinson; Gérard LAGARDE: Riez; Nathalie BACQUART: Rougon; Jean-Marc BERARD: Sillans la cascade; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Nicolas STAMPFLI: St Laurent du Verdon; Nicole MOULIN: Ste Croix du Verdon; Bernard CLAP: Trigance; Bernard MAGNAN: Valensole.

<u>2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE</u> (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN : Artignosc sur Verdon ; Francette ANDRIEU : Seillans.

Date de convocation : 19/01/2024

<u>3 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (18 voix chacun) : **Jean-Charles BORGHINI, Georges BOTELLA** et **Marjorie VIORT**.

<u>1 représentante des départements (8 voix)</u> : **Marion MAGNAN** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence.

Délibération n° **24_02_CS1_06**

<u>5 représentants des établissements de coopération intercommunale (</u>1 voix chacun) : Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Patrick VINCENTELLI : Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière ; Gilles MEGIS : Durance Luberon Verdon agglomération.

Etaient représentés :

<u>9 représentants ont donné pouvoir</u> (2 voix chacun) : Elisabeth SACIER (Puimoisson) à Jacques AVANIAN ; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAEMPFLI ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Arlette RUIZ ; Jean-Charles ŒIL (La Garde) à Nicole MOULIN ; Claude GUERIN (Peyroules) à Paul CORBIER ; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER ; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) à Antoine FAURE ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI.

<u>5 représentants ont donné pouvoir</u> (1 voix chacun): Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) à Jean MAZZOLI; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Jean-Paul ROUX; Jean-Marc MICHEL (Allos) à Jean-Marie PAUTRAT; Claude CHAILAN (Lambruisse) à Bernard MAGNAN; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) à Gérard LAGARDE.

Modification de la composition du Conseil d'exploitation de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu les statuts de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

Vu la délibération du 2 septembre 2021 portant modification des membres du conseil d'exploitation de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

Considérant que la Région Provence Alpes Côte d'Azur a modifié ses représentants siégeant au comité syndical par délibération du 15 décembre 2023,

Considérant que Mme Sophie VAGINAY RICOURT, qui était membre suppléante du Conseil d'exploitation de la Régie, a été remplacée par Mme Marjorie VIORT.

REÇU EN PREFECTURE le 82/02/2024 Application agréée E-legalite.com 99_DE-004-250401072-20240201-DEL24_02_CS

... / ...

Les membres du comité syndical ont procédé à la désignation partielle des membres de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon qui sera donc composée des membres suivants :

	Le Président du Parc	Le Président du Parc naturel régional du Verdon	
	titulaires	suppléants	
Conseil régional	Georges BOTELLA	Marjorie VIORT	
(2 titulaires et 2 suppléants) :	Jean-Charles BORGHINI	David GEHANT	
Conseil départemental 04 (1 titulaire et 1 suppléant) :	Claude BONDIL	Marion MAGNAN	
Conseil départemental 83 (1 titulaire et 1 suppléant) :	Nathalie PEREZ-LEROUX	Sébastien BOURLIN	
Communes	Jean-Pierre BAGARRE	Corinne PELLOQUIN	
(6 titulaires et 6 suppléants) :	Gérard LAGARDE	Arlette RUIZ	
	Romain COLIN	Yves CAMOIN	
	Magali STURMA-CHAUVEAU	Patrick VINCENTELLI	
	Philippe MARANGES	Antoine FAURE	
	Michèle BIZOT-GASTALDI	Joëlle TEBAR	

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication ou notification du Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures Pour extrait conforme



le 02/02/2024
Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-250401072-20240201-DEL24_02_C

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
01/02/2024
FORMATION CHARTE

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Maurice Janetti à St Julien le Montagnier à 13 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation CHARTE.

FORMATION CHARTE				
Nombre de membres				
En exercice	Présents et représentés	Votants		
63	26 + 8	34		
Total des voix : 52				

Etaient présents :

18 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (1 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN: Aiguines; Christian GAUDEMARD: Allemagne en Provence; Jean-Marie PAUTRAT: Allons; Antoine FAURE: Aups; Alin BURLE: Ginasservis; Annick BATTESTI: La Bastide; Léa MEILLEURAT: La Palud sur Verdon; Jean-Paul ROUX: Le Bourguet; Jacques ESPITALIER: Quinson; Gérard LAGARDE: Riez; Nathalie BACQUART: Rougon; Jean-Marc BERARD: Sillans la cascade; Paul CORBIER: St Julien du Verdon; Arlette RUIZ: St Julien le Montagnier; Nicolas STAMPFLI: St Laurent du Verdon; Nicole MOULIN: Ste Croix du Verdon; Bernard CLAP: Trigance; Bernard MAGNAN: Valensole.

<u>3 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur</u> (8 voix chacun) : **Jean-Charles** BORGHINI, Georges BOTELLA et Marjorie VIORT.

Date de convocation : 19/01/2024

<u>1 représentante des départements</u> (4 voix) : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence.

<u>4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun)</u>: Patrick VINCENTELLI: Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI: Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière; Gilles MEGIS: Durance Luberon Verdon agglomération.

Délibération n° **24_02_CS1_07**

Etaient représentés :

<u>8 représentants ont donné pouvoir</u> (1 voix chacun): Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAMPFLI; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) à Arlette RUIZ; Jean-Charles ŒIL (La Garde) à Nicole MOULIN; Claude GUERIN (Peyroules) à Paul CORBIER; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) à Antoine FAURE; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI.

Demande de prorogation du classement du Parc naturel régional du Verdon

Vu les textes de référence encadrant le classement du Parc naturel régional du Verdon :

- Les articles L. 333-1 et L. 333-4 du code de l'environnement,
- Le décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux, issu de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- La circulaire NOR: TREL1826915N du Ministre de la transition écologique et solidaire du 7 novembre 2018
- Le décret de classement du Parc naturel régional du Verdon du 3 mars 1997 (décret n° 97-187)
- Le décret de renouvellement de classement du Parc naturel régional du Verdon du 27 février 2008 (Décret n° 2008-181) pour une durée de 12 ans.
- Le décret n° 2018-48 du 29 janvier 2018 prorogeant le classement du Parc naturel régional du Verdon de 3 années supplémentaires portant l'échéance au 27 février 2023.
- L'article 232 de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique publiée au journal officiel du 24 août 2021 ayant prorogé d'un an la date de validité de la Charte, jusqu'au 27 février 2024.

Le Président rappelle que :

- Le processus de révision de la Charte a été lancé officiellement par la délibération n°19-416 du Conseil Régional en date du 26 juin 2019 et après délibération du Comité Syndical du Parc naturel régional du Verdon du 30 janvier 2019, modifiée le 12 juin 2019 ;
- Les membres du Comité Syndical ont approuvé à l'unanimité le projet de Charte et ses pièces complémentaires le 16 décembre 2021 ;
- Le projet de Charte a ensuite été soumis par le Président de le Région, à l'avis de l'Etat qui a sollicité ses services déconcentrés, le Conseil National de Protection de la Nature CNPN et la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux ;
- La visite des rapporteurs du CNPN et de la Fédération a été organisée du 8 au 10 mars 2022 ;

le 02/02/2024 application agréée E-legalite.com

... / ...

99_DE-004-250401072-20240201-DEL24_02_0

- L'avis du Préfet de Région a été rendu le 29 juillet 2022
- Celui-ci a été favorable mais a formulé plusieurs préconisations pour améliorer le document sur la forme et sur le fond ;
- Le Comité syndical a pris en compte ces recommandations et apporter les modifications qui en découlent au projet de charte en décembre 2022 ;
- Cette version de la Charte modifiée a ensuite été soumise à l'Autorité environnementale qui a rendu son avis le 20 avril 2023 et à l'enquête publique dont les conclusions ont été rendues le 28 juillet 2023. Ces deux avis sont favorables et comportent un certain nombre de recommandations pour améliorer les documents du dossier;
- Les réponses à apporter aux deux avis ont été intégrées dans la Charte par délibération du Comité syndical en date du 7 septembre 2023 ;
- Le projet a été transmis le 13 septembre 2023 par la Région au Préfet de Région, celui-ci ayant mission de le transmettre au Ministère en charge de l'Environnement pour examen final;
- L'examen final de l'Etat est en cours et attendu pour la fin février 2024 ;
- Que les réponses à y apporter seront examinées en comité syndical du 28 mars ;
- A l'issue du Comité Syndical du 28 mars, la Région sollicitera les communes, intercommunalités et départements à la mi-avril. Ces collectivités devront délibérer positivement et sans réserve dans les quatre mois suivants la sollicitation, quant à l'adoption de la Charte et l'adhésion au syndicat mixte de gestion ;
- La Région pourra alors délibérer en Assemblée plénière d'octobre 2024 afin d'arrêter le projet et le périmètre à labeliser « Parc naturel régional » ;
- Le Ministère chargé de l'Environnement vérifie alors la validité de la demande et transmet au Premier Ministre pour la signature du décret de labélisation du territoire en « Parc naturel régional ».

Le Président constate que la procédure a pris du retard sur les différentes étapes, du fait du contexte (crise sanitaire notamment) et de délais d'instruction dans les différentes institutions nécessaires au traitement qualitatif du projet. Ces différents retards, y compris sur la dernière étape de validation, laissent envisager une période d'environ un an pendant laquelle le Verdon serait non labellisé « Parc naturel régional ».

La perte momentanée de label peut avoir des conséquences importantes sur la vie du syndicat mixte, les ressources dédiées au territoire et aux membres du syndicat. Ces impacts sont actuellement en cour d'analyse, tant du niveau de risque de survenance que de stratégie d'évitement. C'est dans cette optique que le Président propose à son Comité Syndical de demander officiellement à la Région de solliciter l'Etat afin d'obtenir une prorogation du label pour un an. Il ressort que ce serait le moyen le plus sûr de sécuriser l'ensemble des problématiques que l'on est en train d'investiguer.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité syndical décident de :

- valider une demande de prolongation d'un an du classement du Parc naturel régional du Verdon,
- solliciter le Président de la Région afin qu'il entame les démarches de prorogation auprès de l'Etat,
- donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire Après transmission en Préfecture Le et publication ou notification du Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits, Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP